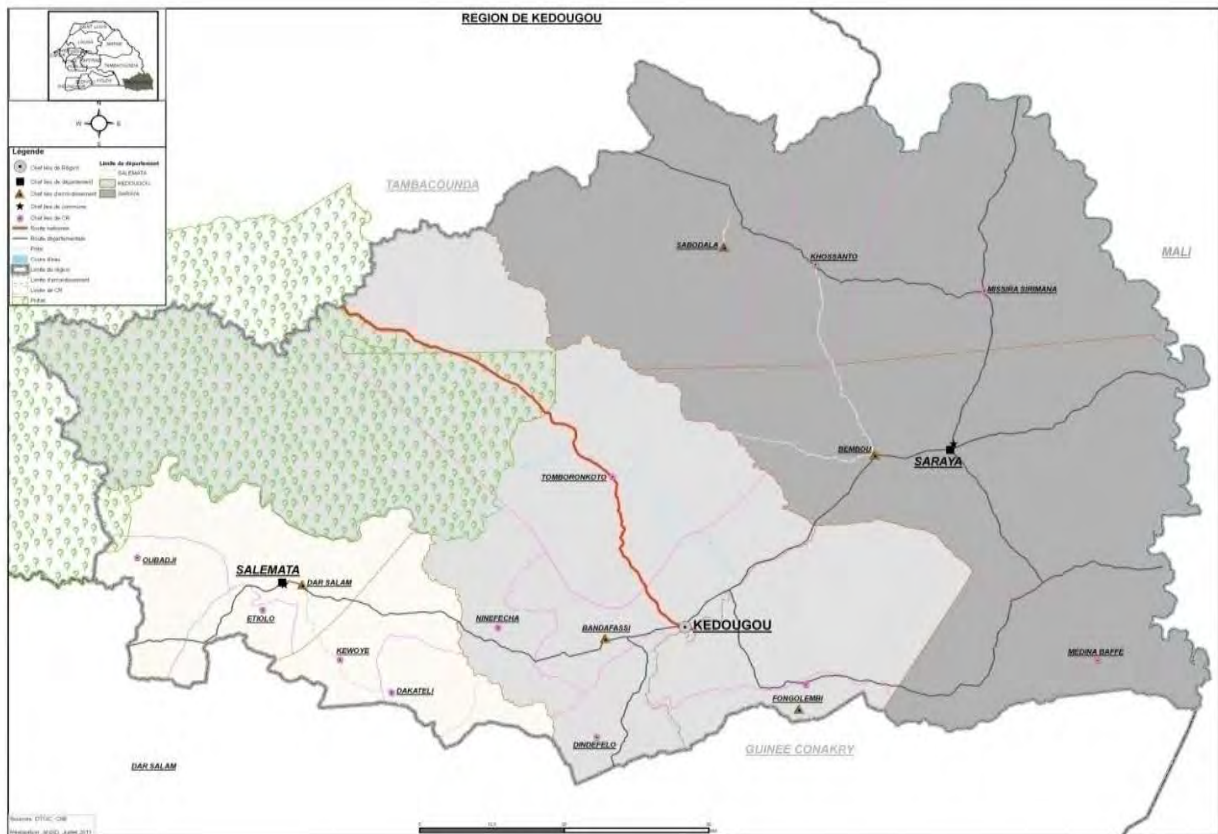


REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kédougou



**SITUATION ECONOMIQUE ET
SOCIALE REGIONALE
2013**

Avril 2015

INTRODUCTION

Le Service Régional des Eaux et Forêts, ainsi que la Division régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés sont chargés de l'exécution de la politique environnementale et de la gestion des ressources naturelles de la région. Ce présent chapitre va relater les différentes actions menées en 2013.

X.1 VEGETATION

Les formations végétales de la région couvrent une superficie de 1 606 514 ha, soit 95% du territoire régional. La végétation comprend plusieurs types de formations dont les principaux sont : la steppe, la savane, la forêt claire, la forêt galerie, les prairies marécageuses.

Un tapis herbacé très dense, visible partout, complète la richesse de la végétation de la région. La flore très riche est avec celle de la Casamance, la plus diversifiée du Sénégal.

Dans l'ensemble de la région, la strate ligneuse est dominée par les combrétacées. Parmi les essences forestières on trouve les espèces suivantes avec leurs noms communs et/ou vernaculaires : *Pterocarpus erinaceus* (vén), *Butyrospermum parkii* (Karité), *Diospyros mespiliformis* (alôm. Doki), *Terminalia macroptera* (volo, guy dém), *anogeissus leocarpus* (gèd, ngédiane, ngéd), *Cordyla pinnata* (dimb, nbimba, dimbé, dim, dimbu), *Cola cordifolia* (ntaba), etc. Certaines espèces sont très abondantes et impriment leur physionomie aux peuplements (cas de *Combretum glutinosum* (Ratt), *Bombax costatum* (garabou laobé, kuyokuyo), *Cordyla pinnata* (dimb, nbimba, dimbé, dim, dimbu), *Pterocarpus erinaceus* (vén), *Terminalia macroptera* (volo, guy déma), *Oxythenantera abyssinica* (bambou, boho boho). Par contre d'autres espèces telles que *Tamarindus indica* (dakhar). sont assez dispersées alors que certaines sont bien localisées (*Mitragina inermis* (hos, khoss, rhoss) *Raphia graciale*, *Saba senegalensis* (madd), *Adansonia digitata* (Guy)...).

X.2 EXPLOITATIONS FORESTIERES

Durant l'année 2013, le quota de bois de vène octroyé aux artisans pour la menuiserie était de 35 pieds. Les revenus tirés par l'IREF représentaient 1.225.000 FCFA. Il faut noter que le bois de vène est très prisé dans la région, raison pour laquelle, des mesures de limitation du nombre de pieds à octroyer restent de rigueur.

Tableau 10. 1: Exécution du quota de bois de menuiserie en 2013

Espèces	Nbre d'artisans	Nombre de pieds	Revenu
Pterocarpus erinaceus (Vène)	15	35	1 225 000
Total	15	35	1 225 000

Source : IREF

Par rapport à l'exploitation du bois de service en 2013, on peut constater qu'il y'a une légère augmentation du nombre d'unité exploitée de panneaux de crinting par rapport à l'année 2010. La quantité est passée de 15000 à 18440 unités de 2010 à 2013.

Tableau 10. 2: Exécution du quota de bois de service en 2013

Espèces	Nbre de permis délivrés	Nombre d'unités exploitées	Revenu
Panneaux de crinting	40	18 440	5 532 000
Tiges de bambou	11	7 500	562 500
Total	51	25 940	6 559 500

Source : IREF

L'exploitation des produits forestiers non ligneux en 2013, a rapporté à l'IREF 5428380 FCFA. Les principales recettes sont tirées de l'exploitation du *Maad* et du *bouye* représentant respectivement 69% et 16% des recettes globales. Une bonne partie de ces exploitations échappe au contrôle de l'IREF.

Tableau 10. 3: Recettes tirées sur l'exploitation des produits forestiers non ligneux en 2013

Produit	Prix unitaire	Quantité	Revenu
Pain de singe (bouye)	15	58300	874 500
Tamarin	15	22400	336 000
Jujube	15	180	2 700
Madd	15	250600	3 759 000
Nététou	15	188	2 820
Ditakh	15	900	13 500
Huile de palme	50	1616	80 800
Huile de Karité	50	659	32 950
Miel	50	185	9 250
Vin de palme	50	3840	192 000
Cure dent	30	20	600
Pétioles de feuilles de rôniers	15	3000	45 000
Ecorces diverses	30	120	3 600
Lit raphia PM	400	30	12 000
Salon raphia	750	5	3 750
Chaise raphia	150	91	13 650
Table raphia	150	2	300
Lit tara PM	400	14	4 200
Canapé Tara	250	1	250

Produit	Prix unitaire	Quantité	Revenu
Canapé	250	14	3 500
Banc PM	50	4	200
Lit raphia GM	600	16	9 600
Natte PM	150	11	1 650
Salon tara	750	4	3 000
Tamis	50	40	2 000
Tabouret en raphia	75	4	300
Van GM	70	183	12 810
Balais	25	338	8 450
Total			5 428 380

Source : IREF

X.3 PROTECTION DES FORETS

Plusieurs stratégies ont été développées par l'IREF pour lutter contre les feux de brousse. Parmi celles-ci, on peut noter la lutte préventive avec les campagnes d'information, de sensibilisation et de communication, l'ouverture de pare feu, etc., mais aussi la lutte active avec les moyens de l'IREF, des partenaires et des populations.

X.3.1 Création de pare-feu

Durant l'année 2013, la région a eu à réaliser 178,5 km de pare-feu nus.

Tableau 10. 4: Répartition du nombre de Km de pare-feu nus réalisés par département en 2013

Localisation	Nbre km planifiés	Nbre km réalisés
Kédougou		75
Salémata		43,5
Saraya	150	60
TOTAL Région		178,5

Source : IREF

X.3.2 Feux précoces

Les feux précoces sont des pratiques menées par les populations ou l'IREF pour lutter contre les feux de brousses. Ces feux précoces qui sont contrôlés, ont couvert une superficie 187003 ha durant l'année 2013. La superficie brûlée dans le département de Saraya était de 53845 ha. Le département de Kédougou n'a brûlé que 35000 ha et celui de Salémata 98158 ha.

Tableau 10. 5: Répartition des feux précoces par Département en 2013

Localisation	Nbre ha planifiés	Nbre ha réalisés	Nbre Km planifiés	Nbre Km réalisés
Kédougou	50 000	35 000	100	135
Salémata		98 158 Ha	-	-
Saraya		53 845 Ha	-	-
TOTAL Région		187 003		135

Source : IREF

X.4 LA FAUNE

Avec son climat de type Soudanien et Soudano–guinéen caractérisé par une pluviométrie comprise entre les isohyètes 700 et 1500 m/m, la région bénéficie encore d'habitats variés, favorables au maintien de la faune. Les points d'eaux sont nombreux et disponibles en fonction de l'importance des eaux d'hivernage. On rencontre le Buffle, l'Hippotragus, le Lion, le Bubale, le chimpanzé, le Guib harnaché et le Céphalophe à flancs roux.

La région compte actuellement six (06) zones amodiées, une zone d'intérêt cynégétique et une (01) concession en ZIC. La région de Kédougou offre en matière de chasse, la particularité d'abriter la seule zone au Sénégal où se pratique la grande chasse. Il s'agit de la zone d'intérêt cynégétique de la Falémé.

X.4.1 La ZIC

La ZIC fait partie du territoire où le gibier et la chasse présentent un intérêt scientifique ou économique majeur et où la faune sauvage est susceptible de permettre son exploitation rationnelle à des fins touristiques et cynégétiques. Elle couvre une superficie de 1.336.000 ha. Elle a été créée pour mieux répondre aux impératifs de l'organisation de la grande chasse et de l'exploitation rationnelle de la grande faune qui constitue l'une des richesses de la région de Kédougou. C'est d'ailleurs la seule zone au Sénégal où se pratique la grande chasse aux bovidés.

X.4.2 Zones amodiées et Concessions dans la ZIC Falémé

L'amodiation est la location par l'Etat des droits de chasse portant sur une zone de chasse comprise dans une zone d'intérêt cynégétique ou une zone de terroir. Elle se fait sur la base d'un cahier des charges signé entre l'administration forestière et l'amodiataire. Ce dernier est tenu d'élaborer un Plan de Travail Annuel qui sera évalué en fin de campagne cynégétique.

Les zones amodiées sont des zones où l'état et la densité du gibier permettent d'effectuer, au moyen de la chasse guidée, des prélèvements contrôlés, de manière à garantir la pérennité de la ressource faunique.

5.2.1 Gestion de la faune

Tableau 10. 6: Niveau d'exécution du plan de tir 2013 dans la ZIC Falémé

Espèces	Quota	Réalisé	Reliquat	Taux d'exécution
Koba	06	03	03	50%
Buffle	03	00	03	0%
Guib harnaché	06	05	01	83,3%
Ourébi	04	01	03	25%
Céphalophe	05	05	00	100%
TOTAL	24	14	10	53,8%

Source : IREF

Tableau 10. 7: Réalisations des amodiataires Grande chasse

Espèces	Zones amodiées					Résidents nationaux	Total
	Haute Gambie	Dakatéli	MakoNiokolo	Kayan	Niériko		
Buffle	00	00	00	00	00	00	00
Bubale	00	00	00	00	00	00	00
Koba	03	00	00	00	00	00	03
Guib harnaché	02	02	00	01	00	00	05
Céphalophe	04	00	00	01	00	00	05
Ourébi	00	00	00	01	00	00	01
1er phaco	55	20	00	54	08	00	141
2 ^{me} phaco	18	01	00	08	02	00	29
Total	82	23	0	65	10	0	184

Source : IREF

Tableau 10. 8: Réalisations des amodiataires en zone amodiée (petit gibier)

ESPECES	ZONES AMODIEES					TOTAL
	MAKO	DAKATELI	HTE GAMBIE	DIMBOLI	NIERIKO	
Lièvre	00	00	00	00	02	02
Ganga	114	25	02	00	12	153
Pigeon vert	62	09	51	00	20	142
Pintade	09	00	00	00	00	09
Tourterelle à collier	733	325	1550	00	00	2 608
francolin	299	213	522	00	35	1 069
Phacochère	14	00	00	00	00	14
Total	1231	572	2125	00	69	4 139

Source : IREF

Un total de cent quatre-vingt-seize (196) chasseurs constitué à plus de 95% de touristes a été enregistré au cours de cette campagne, contre 229 l'année passée, soit

une baisse de 33 chasseurs qu'on pourrait imputer à la situation au Mali qui a fait renoncer plusieurs chasseurs et à la fermeture précoce de la campagne cette année. La ZIC à elle seule a accueilli 177 chasseurs (touristes et résidents), soit 90,30% des entrées régionales.

Les recettes générées par la chasse ont été de 31.676.000 FCFA contre 33.103.000 FCFA l'année précédente, soit une baisse de 1.427.000 FCFA imputable en majorité à la réduction du nombre de chasseurs enregistrés.

Sur les vingt-six (26) individus, toutes espèces confondues, qui ont constitué le quota fixé par le plan de tir de la ZIC Falémé, quatorze (14) spécimens ont été tirés représentant un taux d'exécution de 53,84 % contre neuf (09) spécimens (29,03% d'exécution) pour la campagne précédente, soit une nette progression de l'ordre de 24,81%.

X.5 FEUX DE BROUSSE

En comparant cette campagne de 2012/2013 à celle de 2011/2012, on voit qu'il y a une nette diminution aussi bien du nombre de cas que des superficies brûlées. On est ainsi passé de quatre-vingt-cinq (85) cas à cinquante-six (56) soit une baisse de 29 cas. Les superficies brûlées ont aussi connu une nette régression passant de 10 619 Ha la campagne précédente à 3 873.9 Ha cette campagne, soit un recul de 6 745,1 Ha. La diminution la plus importante a été notée à Saraya où le nombre de cas est passé de 42 à 8.

Si l'on sait que les superficies traitées en feux précoces ont été sensiblement les mêmes pendant les deux campagnes, il faut imputer une part importante de la baisse des cas de feu et des superficies brûlées à la sensibilisation.

Il faut signaler et déplorer l'absence d'implication des collectivités locales dans les activités de lutte contre les feux de brousse en dépit des nombreux appels lancés par le service forestier.

Pour arriver à bout de ce fléau, il sera nécessaire de fédérer toutes les énergies des acteurs qui interviennent dans la région.

Un cadre de concertation doit être initié pour débattre des problèmes liés aux feux de brousse.

Malgré les efforts fournis jusque-là, les feux de brousse constituent toujours le principal facteur de dégradation des écosystèmes agro-sylvo-pastoraux à Kédougou.

CONCLUSION

La Biodiversité de la région de Kédougou est l'une des plus abondantes du pays. Il existe de fortes potentialités en bois d'œuvre, bois d'artisanat, bois de services et bois d'énergie. Les espèces forestières telles que le *maad*, le pain de singe etc. constituent des valeurs sûres pour lutter contre la pauvreté dans la région. Cependant avec la prolifération des feux de brousse, l'absence d'un plan de gestion des aires protégées, les faibles moyens humains et logistiques et la faible implication des Collectivités Locales dans la gestion de l'environnement, l'avenir du potentiel environnemental de la région reste préoccupante.